

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

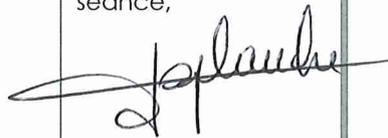
Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	14
Absents	3
Pouvoirs	2
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
25 septembre 2023

Date d'affichage :
25 septembre 2023

Délibération D2023_066
Défense des intérêts de la
ville de Viviers du Lac
dans le dossier 2305662-5
Mme MERME Suzanne
c/commune de Viviers du
Lac introduite par Mme
MERME Suzanne devant le
T.A. de Grenoble

La secrétaire de
séance,



Mme LAPLANCHE

Le Maire



Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 05/10/2023

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE ID : 073-217303288-20231002-D2023_066-DE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 2 octobre 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRECARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THULLIER Marlène.

Pouvoir : M. BELLOT donne pouvoir à Mme MARTINEZ
Mme SPIRITO donne pouvoir à Mme ANDUGAR

Absent : Monsieur PLUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Delphine LAPLANCHE a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant que, par requête en date du 4 septembre 2023, Madame MERME Suzanne a déposé devant le tribunal administratif de Grenoble un recours visant à l'annulation du :

- certificat d'urbanisme n°CuA 07332823C2008 du 7 mars 2023 délivré par la commune de Viviers du Lac.

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le maire à défendre les intérêts de la ville dans cette affaire ;

Le Conseil décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à ester en défense dans la requête n°2305662-5 **Madame MERME Suzanne c/ commune de Viviers du lac** introduite par Madame MERME devant le tribunal administratif de Grenoble,
- **DESIGNE** le cabinet d'avocats Itinéraire droit public, 87 rue de Sèze, 69006 LYON, pour représenter la commune dans cette instance.